## Assemblée générale élective du CRE HAUTS DE FRANCE du 19 AVRIL 2021

## Déclaration de Candidature à la présidence du CRE

Date limite de retour des candidatures: 11 MARS 2021 au plus tard Par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre reçu avant 17 heures, au siège social du CRE, ...... Merci de compléter cette fiche en lettres MAJUSCULES FOURNIR TOUS JUSTIFICATIFS EXIGES PAR LES STATUTS ET LE REGLEMENT INTERIEUR NOM: Prénom: Adresse: Date de naissance : | | | | | | | | ☐ Homme ☐ Femme Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations communiquées cidessus, et déclare sur l'honneur avoir pleine connaissance et satisfaire à l'ensemble des conditions posées notamment par les statuts et le règlement intérieur du CRE pour la validité de ma candidature. Condition d'éligibilité : ☐ Titulaire d'une licence dirigeant pour le millésime 2021 et les millésime 2020 et 2019

En référence à l'art. 32 de la loi n°78-17 du 7 janvier 1978, les données mentionnées ci-dessus sont collectées par la Fédération Française d'Equitation (FFE), responsable du traitement dans le but de la gestion administrative des personnes se déclarant candidats au Comité directeur et à la Présidence du CRE, en application, notamment, des articles XIII des statuts, et 6, 7 et 8 du règlement intérieur du CRE, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures ainsi exprimées. Les réponses sont obligatoires, faute de quoi, la candidature ne pourra être prise en compte. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de la FFE. Les données collectées vous concernant ne seront pas cédées ou communiquées à des tiers.

Signature

☐ A détenu, depuis l'année 2000, une licence de dirigeant pendant une période de 8 ans

Fait, le / / 2021